

## RUISSEAU BERRY

### DESCRIPTION

- Endroit : Rivière Upsalquitch
- Type de section : eaux de la Couronne réservées à la pêche à la journée
- Longueur de la section : 6.5 kilomètres
- Nombre de fosses désignées : 14
- Largeur de la rivière : 30 mètres
- Lit de la rivière : gravier, roche et plaques rocheuses
- L'accès aux fosses se fait par canot ou à gué pour certaines. Il est conseillé d'utiliser une embarcation motorisée (moteur de 6 à 10 cv). Il n'y a ni cascade ni rapide.

**ACCÈS** (voir les chiffres correspondants sur la carte)

**NOTE :** L'accès à certaine section de pêche pourrait nécessiter l'emploi d'un véhicule à quatre roues motrices.

- **Les distances indiquées sont approximatives et ne peuvent pas correspondre exactement à la lecture de votre odomètre.**
- Surveiller les panneaux jaunes des eaux réservées de la Couronne le long du chemin.

**En provenance de la Route 17** (la route est indiquée en jaune sur la carte)

- Voyageant de Campbellton direction ouest sur la **Route 17**, tournez à gauche après le pont de la rivière Upsalquitch.

**OU**

- Voyageant de Kedgwick direction est sur la **Route 17**, tournez à droite avant le pont de la rivière Upsalquitch.

1. À partir de l'intersection entre la Route 17 et du chemin de la rivière Upsalquitch, voyagez 9.1 km jusqu'au pont en béton.

**2. Option 1 - première descente de bateau**

Tourner à gauche et traversez le pont; la descente de bateau se trouve à votre gauche, tout juste après le pont.

**OU**

**3. Option 2 – deuxième descente de bateau** (la route est indiquée en vert sur la carte)

Ne traversez pas le pont de béton mais continuez sur le chemin de la rivière Upsalquitch pour un autre 1.7 km jusqu'à un petit chemin à gauche qui mène à la rivière (100m).

### HÉBERGEMENT

- Le camping sauvage est suggéré; il n'y a pas d'hébergement ni commodités de disponibles (ni table, ni abri, ni emplacement pour feux de cuisson)
- Deux endroits pour descente de bateaux
- **Les pêcheurs doivent apporter leur eau potable.**
- Le bois de chauffage n'est pas fourni. Il est recommandé que seul le bois de chauffage séché au four soit apporté à la section des eaux de la Couronne réservées en raison du risque de propagation d'insectes envahissants et de maladies. Si vous utilisez du bois de chauffage qui n'a pas été séché au four, achetez-le localement (le plus près possible de votre destination), brûlez tout sur place et ne ramenez pas le bois de chauffage restant.
- Chaque pêcheur est responsable de rapporter ses déchets. Il est strictement interdit de laisser des déchets sur les lieux.

## **RÈGLEMENTS**

- Pour obtenir des renseignements courant sur les mesures de conservation du saumon comme les exigences de pêche avec remise à l'eau, veuillez consulter le site Web de Pêches et Océans Canada.
- Les réglementations générales de la pêche au Nouveau-Brunswick sont en vigueur. Consultez le livre *Pêche* pour plus de renseignements.